RAPPORT

DE LA

COMMISSION ADMINISTRATIVE

DE

L'HOPITAL CANTONAL

De Mars 1855 à Décembre 1856.

GENÈVE,
IMPRIMERIE PFEFFER & PUKY,
RUE DU MONT-BLANC.

1857

La Collecte en faveur de l'Hopital cantonal commencera dans la première semaine d'Août.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION ADMINISTRATIVE

DE

L'HOPITAL CANTONAL.

Genève, le 7 Mars 1857.

Monsieur le Président et Messieurs les Membres du Conseil d'État,

Le compte-rendu de l'administration de l'Hôpital cantonal se divise en deux parties. A dater du mois de Mars 1855 jusqu'au 30 Juin 1856, eurent lieu l'établissement des machines à vapeur, l'achèvement des constructions, l'arrangement des jardins et l'aménagement des trois corps de bâtiment pour recevoir les malades et une administration.

La seconde partie compreud les six mois écoulés depuis l'ouverture de l'Hôpital cantonal, du 1er Juillet au 31 Décembre.

La construction des machines à vapeur fut confiée à M. *Séchehaye*, dont la réputation est bien établie pour ce genre de travaux, l'emploi des machines à insufflation mécanique paraissant à la Commission, d'après les différents rapports qui lui étaient parvenus, préférable au système des cheminées d'appel, qui figuraient dans le premier projet, pour l'usage de l'établissement. Il s'agissait de construire deux appareils, afin de ne jamais être pris au dépourvu en cas d'accident; au moyen d'une de ces machines, marchant continuellement, l'Hôpital devait être ventilé et pourvu pour les services d'eau froide et d'eau chaude. La buanderie, la cuisine, le chauffage des linges devaient également marcher au moyen des appareils à vapeur.

Par la convention passée avec M. *Séchehaye*, il fut décidé que les machines, rendues posées, pour le prix de 33,225 fr. 60 c., seraient prêtes à fonctionner dès le 15 Septembre 1855. L'administration se réservant de faire, pendant la construction, tous les changements qu'elle jugerait convenables pour l'amélioration du service, des conventions supplémentaires étaient prévues pour ces cas spéciaux.

Il fut convenu que les paiements s'opèreraient par sixièmes, dont le dernier doit avoir lieu deux ans après la reconnaissance des appareils.

Les travaux de construction des machines ont été terminés au printemps de l'année 1856. Ce retard peut s'attribuer à quelques modifications, suggérées par l'expérience de M. *Séchehaye*.

Avant cette époque, la Commission désirant faire marcher simultanément les différents travaux, afin que rien n'entravât l'ouverture de l'établissement, ouvrit un concours pour obtenir un plan d'arrangement de jardin.

Le plan présenté par M. *Vigny*, maître jardinier, obtint la préférence sur ceux de ses concurrents. En con-

séquence, M. *Vigny* fut chargé de l'arrangement du jardin, moyennant la somme de 4053 fr. 50 c., dont 300 devaient rester en mains de l'Administration, comme garantie, jusqu'à la fin de Mai 1856, époque à laquelle on pourrait juger de la bonne ou mauvaise venue des plantes et arbustes. Ce travail fut exécuté d'une manière satisfaisante.

Vous n'attendez pas de la Commission, Messieurs, qu'elle vous donne le détail complet de tous les travaux d'aménagement qu'elle a eu à surveiller pour arriver à rendre habitables les différentes parties de l'établissement, soit pour les malades, soit pour l'administration.

Tous les renseignements que vous pourriez désirer, pour compléter ce rapport, sont contenus dans les procès-verbaux des séances, ou consignés dans les archives. La Commission a trouvé, dans la personne d'un de ses membres, M. *Mayor*, docteur, un auxiliaire précieux, dont le zèle soutenu et les connaissances approfondies en matière d'hôpitaux, lui ont rendu des services signalés pour l'accomplissement de sa tâche.

M. *Mayor* est actuellement chirurgien en chef de l'établissement, et la Commission est heureuse de saisir l'occasion de ce compte-rendu pour lui adresser des remerciements publics.

Pensant agir dans l'intérêt bien entendu des deux administrations, la Commission de l'Hôpital cantonal entama avec l'Hôpital de Genève une tractation pour le rachat de tout le linge et de tout l'ameublement dont ce dernier établissement pouvait disposer en faveur de l'Hôpital cantonal, n'en ayant plus lui-même besoin. Des délégués de chaque administration se réunirent et tombèrent d'accord pour le rachat de la literie, de la lingerie et de tous les meubles qui pourraient être employés à l'usage du nouvel Hôpital.

Entre autres objets, 227 lits de fer furent rachetés

pour la valeur de la matière; les plus modernes purent être utilisés immédiatement, les autres furent remis au serrurier pour être échangés contre des lits neufs, moyennant la somme de 5167 fr. 30 c., déduction faite de la valeur du fer.

Les objets acquis de l'Hôpital de Genève, pour être remis au nouvel établissement dès son ouverture, l'ont été pour la somme de 35,000 francs.

Le temps s'approchant où l'Hôpital devait être terminé, la Commission décida de procéder au choix d'un directeur. Il lui parut convenable que l'homme appelé à diriger l'établissement, pût se familiariser d'avance avec sa tâche et communiquer ses idées sur l'aménagement de ce vaste édifice. Au concours qui fut ouvert, M. *Mange*, caissier de l'Hôpital de Genève se présenta, et la Commission, jugeant qu'il devait posséder des connaissances précieuses sur la matière, et que son expérience pourrait être fort utile pour la mise en activité d'une création de cette nature, lui accorda ses suffrages, se réservant de fixer plus tard le chiffre de ses appointements. Il fut convenu que M. *Mange* resterait provisoirement à l'ancien Hôpital, en donnant au nouveau tous les moments dont il pourrait disposer, et en assistant régulièrement aux séances de la Commission.

Malheureusement, M. *Mange*, quoique dans la vigueur de l'âge, et jouissant, en apparence, d'une bonne santé, tomba malade, et fut enlevé prématurément à sa famille et à ses amis.

La Commission ouvrit une nouvelle inscription, et le choix tomba sur M. *Louis Veillard*, directeur de la maison de détention. Au moyen d'une entente cordiale entre les deux établissements, M. *Veillard* fut appelé à faire un stage de quelques mois à l'Hôpital de Genève, en remplacement de M. *Mange*, et de là, veiller aux préparatifs de l'ouverture de l'Hôpital cantonal.

La Commission n'a eu, jusqu'à présent, qu'à se féliciter de son choix.

Dans le courant du mois d'Avril 1856, la Commission voulant rassurer les employés de l'Hôpital de Genève, qui voyaient arriver avec crainte la suppression de leurs places, et jugeant le moment favorable pour organiser l'administration de la maison, arrêta le nombre d'employés qu'elle jugeait nécessaire, et procéda à leur nomination. Par cette décision, toutes les personnes, à une ou deux exceptions près, qui avaient été occupées soit à la cuisine, soit à soigner les malades de l'ancien Hôpital, furent désignées pour remplir les mêmes soins dans le nouveau. Les mêmes traitements furent en général conservés, quelques-uns seulement furent un peu augmentés. Le nombre des emplois désignés dans cette occasion fut de dix-neuf, et celui des employés nommés de dix-sept.

Quelques jours auparavant, la Commission, dans une discussion relative au choix des docteurs nécessaires à l'établissement, avait décidé de demander aux médecins de l'Hôpital de Genève s'ils étaient dans l'intention de continuer jusqu'à la fin de l'année leur service à l'Hôpital cantonal. Il avait même été convenu qu'une lettre leur serait écrite dans ce sens. Par suite de nouvelles réflexions, la lettre ne fut ni envoyée ni même écrite, la Commission jugeant qu'il valait mieux ouvrir un concours, et nommer, pour un temps plus long, les docteurs qui seraient désignés.

La mise en activité d'un établissement aussi important que le nouvel Hôpital, ne semblait pas devoir présenter un caractère provisoire en ce qui concerne les principaux fonctionnaires, et les choix devaient offrir la garantie d'un concours, dès le moment où il s'agissait d'un service d'une certaine durée. Il fut donc décidé qu'une inscription serait ouverte.

Il résulta du concours les nominations suivantes:

Un chirurgien en chef. . . .	MM.	Mayor.
Id. adjoint. . . .		Savigny.
Un médecin en chef.		Olivet.
Id. adjoint.		Fauconnet.

M. Fauconnet, informé de sa nomination, ne jugea pas à propos de l'accepter, et n'a pas encore été remplacé. Pour ces emplois, qu'on peut appeler honorifiques, Messieurs les chirurgiens et médecins reçoivent une indemnité de 500 francs, et Messieurs les adjoints une indemnité de 250 francs.

Une autre nomination pour laquelle une inscription fut ouverte, fut celle du docteur interne, M. Alfred *Vaucher*. Cette fonction, destinée à de jeunes docteurs, produit au titulaire 500 francs de rétribution annuelle, la nourriture et le logement; plus tard, la Commission jugea à propos de lui adjoindre un second interne, afin que le service ne fût pas appelé à souffrir de lacunes, et M. Albert *Berguer* a été nommé avec une indemnité de 300 francs.

Conformément au désir exprimé par le Consistoire et M. le curé de Genève, une grande salle du bâtiment d'administration érigée en chapelle, fut décorée et pourvue de ce qui était nécessaire pour la célébration des deux cultes. M. le ministre *Claparède* fut désigné pour le service protestant, et M. l'abbé *Nambride* pour le service catholique. Une somme de 500 francs fut affectée annuellement à chacun de ces deux fonctionnaires.

Plusieurs nominations importantes eurent lieu dans le même temps. Celle de M. *Favre*, mécanicien, avec un appointement de 1800 francs. Le commis de l'Hôpital vit ses fonctions régularisées, sous le titre de commis-caissier, avec un appointement de 2200 francs. Le pre-

mier devait être nourri et logé à l'établissement. Tous deux devaient présenter une caution solvable.

Il fut également fait choix d'un mari et d'une femme pour faire, l'un le service d'homme de peine, et l'autre celui de portière de l'établissement. La nourriture, le logement et une paie de 500 francs furent attachés à ce double service.

Avant d'accepter les machines et appareils de l'Hôpital cantonal, la Commission, voulant mettre à couvert sa responsabilité, arrêta de nommer une commission d'expertise chargée de procéder à l'examen de ce travail et de lui en faire un rapport. Elle désigna, à cet effet, MM. les professeurs *Wartmann* et *Thury*, ainsi que MM. *Olivet*, docteur, Hugues *Darier*, P. *Privat* et Charles *Veinier*.

Ces Messieurs acceptèrent avec beaucoup d'obligeance les délicates fonctions qui leur étaient confiées, et, après un travail long et consciencieux, présentèrent un rapport très-favorable sur la confection des machines à vapeur, en y ajoutant des conseils bienveillants relatifs à leur conservation et au moyen d'éviter soit des lacunes dans le service, soit des accidents. La Commission prit bonne note de toutes ces recommandations.

Quant à l'expertise relative aux calorifères, de l'avis de Messieurs les experts, il fut entendu qu'elle ne pourrait avoir lieu que pendant l'hiver, une saine appréciation de moyens de chauffage ne pouvant se faire avec fruit que dans la saison où le chauffage est nécessaire (au moment où nous écrivons ce rapport, la Commission d'expertise s'occupe de ce travail). Enfin, au 1^er^ Juillet 1856, tout fut prêt pour l'ouverture de l'Hôpital.

Il y eut, à cette occasion, toutes les difficultés inséparables d'un pareil moment. Transport des objets de lingerie et d'ameublement dont l'Hôpital de Genève ne pouvait se dessaisir qu'au départ de ses malades, transfert de ceux-ci dans les salles de l'Hôpital cantonal,

obligation de se pourvoir de beaucoup de choses non prévues et reconnues indispensables; toutes ces difficultés furent heureusement surmontées, et le nouvel établissement commença bientôt à marcher d'une manière régulière. Un mode de vivre provisoire fut établi avec l'Hôpital de Genève et les autres administrations appelées à envoyer des malades. Ce mode de vivre laisse beaucoup à désirer et devra être revu; car il ne paraît pas convenable à l'administration, que l'Hôpital, en remplissant le texte et l'esprit de la loi, c'est-à-dire en ouvrant largement ses portes aux infortunés affligés par la maladie, soit continuellement exposé à voir des journées de malades lui rester pour compte, sans que ses ressources financières lui présentent des moyens assurés pour y pourvoir. La Commission s'occupa de la confection de règlements intérieurs établissant les rapports des divers employés de la maison, soit entre eux, soit envers leurs supérieurs dans l'ordre administratif, dans le but de maintenir du bon ordre et de la discipline. Elle régla aussi ce qui concernait les achats pour l'usage de la maison. Elle décida que toutes les grosses fournitures se feraient au moyen de soumissions cachetées, et que la Commission serait appelée à prononcer. Au reste, tous les achats importants devaient lui être soumis avant d'être conclus. Elle décida qu'un de ses membres serait désigné chaque mois pour faire, de temps en temps, la visite des salles et écouter les réclamations des malades, pour les transmettre à la Commission. Nous devons ajouter que les réclamations ont été extrêmement rares.

A l'occasion des règlements de la maison, la Commission prie le Conseil d'Etat de vouloir bien examiner quelle interprétation il croit devoir donner aux articles 8 et 9 de la loi constitutive de l'Hôpital cantonal, et quels sont les règlements qui doivent lui être présentés pour être soumis à son approbation.

Nous ne terminerons pas la partie administrative de ce rapport sans mentionner la coopération de l'Hôpital cantonal à un travail projeté pour l'écoulement des eaux du domaine de la Cluse. Ce travail consiste dans un canal qui conduirait dans l'Arve les dites eaux, auxquelles seraient jointes celles provenant des propriétés riveraines. D'après les plans et devis qui furent présentés à l'administration, la dépense doit s'élever à environ 17,000 francs, fournis par l'État, la commune de Plainpalais et tous les propriétaires riverains. Sans être bien convaincue que la présence de l'Hôpital ait augmenté la quantité d'eau s'écoulant du domaine de la Cluse, la Commission crut devoir, en cette occasion, faire preuve de bon vouloir et manifester ses intentions conciliantes en souscrivant à ce travail pour une somme de 3000 francs.

RAPPORT FINANCIER.

Aux termes du rapport sur la loi de 1851 sur le premier emprunt de l'Hôpital cantonal, un emprunt spécial devait être contracté pour les frais de mobilier de l'établissement. Sur le premier emprunt de 430,000 francs à 4 pour cent, 250,000 francs avaient été souscrits; sur le second de 55,000 francs à 4 $^1/_2$ pour cent, il en avait été pris pour 41,000, en tout 291,000 francs. Il restait donc à prendre pour 194,000 francs d'obligations sur ces deux emprunts. — D'après le rapport et un devis approximatif de M. l'architecte *Guillebaud*, rapport et

devis qui furent transmis à l'ancien Conseil d'Etat, une somme de 64,000 francs en sus des deux premiers emprunts était nécessaire pour divers travaux imprévus et l'achèvement de l'Hôpital cantonal. En outre, un emprunt spécial devait être affecté aux travaux pour calorifères, appareils et machines à vapeur, lingerie et meubles de toute espèce, etc.; de plus, il était nécessaire d'avoir un fonds de roulement qui permît à l'administration de faire les achats indispensables pour l'ouverture de l'Hôpital. Toutes ces considérations réunies engagèrent la Commission à demander au Conseil d'Etat, qu'il voulût bien lui obtenir du Grand Conseil l'autorisation de clore les deux premiers emprunts, d'en porter le solde au troisième, en y joignant 30,000 francs, à titre de fonds de roulement, ce qui formait un total de 589,000 francs au 5 pour cent. Le Conseil d'État, après examen, consentit à porter cette demande au Grand Conseil, et la loi fut votée.

Quels que fussent les avantages présentés par un emprunt au 5 pour cent, garanti par l'État, un mauvais vouloir général chez nos capitalistes aurait rendu inutiles les facilités accordées à la Commission, si elle n'avait trouvé un appui chez nos confédérés de Bâle, par les soins officieux de M. John *Viridet*, directeur de la Banque de Genève.

Il résulta de cette négociation que MM. Ehinger et C^e^, de Speyre et C^e^, Passavant et C^e^, J. Mérian Forcart, J. Riggenbach et Bischoff de Saint-Alban, banquiers bâlois, s'engagèrent à souscrire ou à faire souscrire pour une somme de 540,000 francs de l'emprunt, le reste pouvant être pris à Genève, et il l'a été en effet. Voici les conditions des banquiers de Bâle: 1° Une commission de 2 pour cent sur les sommes placées; 2° le service des intérêts opérés à Bâle, sans frais, ainsi que le remboursement des obligations, et, en outre, une commission de

$^1/_2$ pour cent sur les intérêts et les obligations remboursés. Ces conditions n'étaient pas de nature à être refusées, vu l'impossibilité de trouver promptement à Genève les fonds nécessaires; car, tout retard apporté dans l'achèvement de l'Hôpital, constituait une perte bien plus sensible. L'administration, par la loi qui venait d'être votée, n'était pas autorisée à payer une commission aussi forte que celle qu'on lui demandait, puisque l'autorisation ne portait que le 1 pour cent, pour les placements de 25 à 50,000 francs, mais elle crut pouvoir disposer, pour le surplus, des dons et legs faits à l'établissement sans conditions, lesquels s'élevaient à cette époque à environ 27,000 francs. C'est au moyen de cet emprunt, et des avances qui lui ont été faites par l'État pour le paiement de ses intérêts, que l'administration a marché jusqu'à ce jour.

Vous pourrez, Messieurs, vous rendre compte de sa position financière au moyen des tableaux ci-joints.

Maintenant, Messieurs, vous connaissez la position de l'Hôpital cantonal. Il est entré en fonctions dans une année extrêmement défavorable, vu la cherté des denrées. Commencé avec un prix de journée fixé provisoirement à 1 fr. 50 c., l'établissement a dû éprouver une perte d'au moins 50 centimes par jour et par malade. Il a, en outre, à payer des intérêts et un amortissement.

Enfin, Messieurs, toutes les journées dues fussent-elles payées, il n'en resterait pas moins un déficit que les 25,000 francs de centimes additionnels portés au budget cantonal, ne peuvent combler. Il faut donc trouver d'autres ressources. La loi de 1849 accorde à l'établissement le droit d'organiser une collecte annuelle; cette collecte, jusqu'ici, n'a pas encore eu lieu, la Commission ne croyant pas convenable de la faire avant d'avoir vu marcher l'Hôpital. Il sera bon maintenant de l'essayer.

Avant de terminer, Messieurs, il reste à la Commis-

sion à vous remercier de votre bienveillant concours, et à vous prier de le lui continuer en faveur du bel établissement qu'elle a été assez heureuse pour contribuer à édifier. Nous espérons aussi que nos concitoyens comprendront tous la noble pensée qui a présidé à la création de l'Hôpital cantonal, et que, s'il a été jusqu'ici déshérité des faveurs de ceux qui pouvaient le mieux lui en accorder, nous verrons, dans un avenir très-rapproché, poindre de meilleures dispositions, et chacun venir en aide, suivant ses moyens, à un établissement qui n'a d'autre but que de soulager l'humanité souffrante.

CRÉANCIERS		Fr. C.	Fr.
Produit des Emprunts	Fonds capital	—	880,000
	Caisse de l'État, ses avances	—	56,983
Compte Dons et Legs	Don de M. Bovy-Lysberg .	120 —	
	» de Bossewski.	104 30	
	» de la famille Mayor . .	600 —	
	» de Lord Vernon	1,000 —	
	» de la comm. de Presinges	50 —	
	» du Conseil d'État pour le concours des plans	1,430 —	
	» d'un anonyme	400 —	
	» de la famille Carteret .	170 —	
	» d'un anonyme	100 —	
	Legs du baron Grenus . . .	20,000 —	
	» de M. Schenker . . .	500 —	
	» de M. Maillard	100 —	29,392
	» de M. Tissot, Xavier .	1,000 —	
	» de Mme Bordier-Soret	100 —	
	» de Mme Meylan-Reverchon	10 —	
	» de M. Cosson, Jules .	20 —	
	» de Mme veuve Martin.	20 —	
	» de M. Matthey-Dubois	200 —	
	Part sur les contraventions des péages	2,902 22	
	Bénéfice du concert helvétique.	464 —	
	Troncs de l'Hôpital	102 42	
Compte rescriptions		—	87,51
Compte créanciers pour constructions		—	14,06
Id. pour mobilier		—	33,37
			1,101,33

DÉBITEURS		Fr.	C.	Fr.	C.
	Achat du domaine de la Cluse	32,171	20		
	Construction des bâtiments .	679.510	36		
ote d'immeubles	Intérêts et commission des emprunts	84,135	41	818,067	63
	Frais généraux	22.250	66		
ote mobilier		-		182,082	52
ion à émettre, compte d'actions, 3me emprunt .		-		500	—
nées de malades, débiteurs divers		—		14,481	25
	Ménage	10,932	75		
	Blanchissage.	565	-		
handises	Entretien des machines	387	50		
rovisions	Médicaments et pièces de panse-			15,448	55
nagasins	ment.	413	30		
	Charbons et bois	3,000	—		
	Fournitures diverses	150	—		
	Caisse	1,742	96		
onible . .	Banque de Genève	6,187	30	57,508	26
	Caisse hypothécaire.	49,578	-		
résultant de l'exploitation du 2me semestre de					
856, compte résultats généraux d'exploitation .				13,246	94
				1,101,335	15

Au moment où les rapports ci-dessus ont été soumis au Conseil d'État, le personnel de l'administration de l'Hôpital cantonal se composait comme suit:

Commission administrative

MM. Guillermet, Louis, *Président.*
Viridet, Marc.
Fontanel, Conseiller d'État.
Pelliex, Juge de Paix.
Cambessedes, père.
Mouchet, ancien Maire.
Gignoux, architecte.

Architecte

M. Guillebaud, allée de l'Écu-de-France.

Commis-Secrétaire

M. Mercier, Marc.

Directeur

M. Veillard, Louis, ancien Directeur de la Maison de détention.

Médecin principal

M. Olivet, Marc-André.

Chirurgien principal

M. Mayor, fils.

Chirurgien adjoint

M. Savigny, ancien interne de l'Hôpital de Genève.

Docteurs internes

MM. Vaucher, fils, de Genève.
Bergier, Albert, vaudois.

RAPPORT MÉDICAL

DE M. LE DOCTEUR OLIVET

SUR

L'HOPITAL CANTONAL.

Messieurs les Membres de la Commission administrative de l'Hôpital cantonal,

Le 1er Juillet 1856, nous avons reçu de l'Hôpital de Genève, dans notre service médical, 32 hommes et 22 femmes.

Depuis cette date au 31 Décembre de la même année, il a été admis 226 hommes et 95 femmes, ce qui porte le total des malades pour ce semestre à 375, soit 258 hommes et 117 femmes. Au 31 Décembre, il restait dans nos salles 27 hommes et 21 femmes.

Les entrées se sont réparties comme suit:

Juillet. . . .	36	hommes;	17	femmes.	Total:	53
Août	38	»	18	»	»	56
Septembre .	37	»	19	»	»	56
Octobre. . .	28	»	17	»	»	55
Novembre. .	38	»	15	»	»	53
Décembre. .	39	»	9	»	»	48
	226		95			321

Il est évident qu'on ne peut tirer de ces chiffres aucune donnée intéressante au point de vue de la santé générale pendant ce court espace de six mois; car le minimum d'entrées pour les femmes correspond au maximum pour les hommes, et le chiffre d'entrées de ces derniers n'a fluctué que de 36 à 39.

Quoi qu'il en soit, les mois d'Août, Septembre et Octobre sont ceux qui fournissent le plus de malades des deux sexes réunis.

De même, en prenant individuellement les différentes espèces de maladies, l'on ne pourrait tirer des chiffres aucune conclusion satisfaisante, mais en groupant ensemble les affections aiguës d'un même système, l'on arriverait aux résultats suivants qui peuvent intéresser:

Appareil de la digestion: Embarras gastrique, diarrhée, cholérine, etc.

Reçu de l'Hôpital de Genève . . .	2
Admis en Juillet	7
Août	13
Septembre	6
Octobre	8
Novembre	6
Décembre	2

Appareil de la respiration: Bronchite aiguë, pneumonie, pleurésie:

Reçu de l'Hôpital de Genève . . .	1
Admis en Juillet	4
Août	10
Septembre	5
Octobre.	2
Novembre	6
Décembre.	13

Fièvre typhoïde.

Reçu de l'Hôpital de Genève . . .	3
Admis en Juillet.	3
Août	3
Septembre	7
Octobre.	7
Novembre	5
Décembre.	0

Delirium tremens.

Août	3
Septembre	2
Octobre.	1
Novembre.	1

L'on voit que le mois d'Août a été le plus favorable aux affections aiguës du tube digestif et au delirium tremens, les mois de Septembre et d'Octobre aux fièvres typhoïdes, et le mois de Décembre aux inflammations aiguës de l'appareil respiratoire.

Les autres maladies que nous avons eu à traiter ne se prêtent pas à de semblables rapprochements, si ce n'est les affections intermittentes dont le maximum coïncide avec le mois de Septembre. Quant à leur fréquence durant ce semestre, les principales affections se sont présentées dans l'ordre suivant:

Affections aiguës des organes de la digestion .	44
» chroniques des organes de la respiration	44
» aiguës des organes de la respiration.	41
Rhumatisme articulaire, musculaire, lumbago, etc.	31
Fièvre typhoïde	28
Affections de l'encéphale	27
» du cœur	23

Affections chroniques de l'abdomen	23
Névralgies non intermittentes	23
Affections intermittentes.	13

Le tableau ci-annexé donne le chiffre des individus en traitement pour chaque espèce de maladie, et le relevé des décès.

Les considérations médicales qui s'y rattachent seront mieux placées dans un travail à part qui embrassera une période plus étendue, que celle que nous avons parcourue jusqu'ici; je dois cependant expliquer aujourd'hui la présence de deux groupes: *N°* 11. *Aliénation et Appendice. Affections chirurgicales.*

La division des femmes de l'établissement des Vernaies a dû être agrandie l'année dernière, le nombre des lits ne répondant plus aux besoins du moment. Par mesure de salubrité et de prudence, on n'a pas laissé habiter les nouveaux dortoirs avant la fin de l'année; quelques-uns même ne pourront l'être qu'au printemps où nous allons entrer, en sorte que les malades qui, en temps ordinaire, seraient entrés aux Vernaies, ont dû, de Juillet en Décembre 1856, être dirigées sur l'Hôpital cantonal. De ces cinq malades, une, atteinte de marasme, est morte, une a été admise aux Vernaies dans le courant de Janvier; les trois autres sont rentrées dans leur famille.

Voici maintenant comment s'expliquent les dix-huit cas de chirurgie traités dans mon service.

Les salles de chirurgie s'étant trouvées encombrées sur la fin de l'année, on a admis dans les salles de médecine certaines affections qui, d'ordinaire, n'y sont pas reçues, mais qui pouvaient y être traitées sans inconvénient: quelques ophthalmies, quelques scrofuleux, des maladies cutanées, etc.

L'aménagement d'une nouvelle salle pour la chirurgie

a fait cesser l'encombrement, et cette irrégularité apparente ne se représentera pas.

Il a été dit dans le temps, et l'on entend encore répéter quelquefois, que l'Hôpital est placé dans un endroit qui laisse à désirer sous le rapport de la salubrité.

L'expérience de ces six premiers mois n'a nullement justifié ces craintes; il n'existe rien dans l'emplacement, dans l'exposition ou dans la construction, qui favorise une épidémie, ou qui imprime aux maladies ce caractère de gravité qui se rencontre dans plusieurs hôpitaux. Il suffit de jeter les yeux sur le tableau, pour voir que le quart des décès seulement appartient à des maladies aiguës, et les trois autres quarts à des affections chroniques inguérissables. Le delirium tremens, la pneumonie, la fièvre typhoïde, ont donné un décès sur sept malades; aucun cas de pleurésie n'a été mortel.

Il est bon d'ajouter que plusieurs de ces décès nous ont été fournis par des individus amenés dans un état désespéré, et qui n'ont séjourné que quelques heures dans nos salles.

Néanmoins, en prenant les chiffres tels qu'ils sont au tableau, et en y faisant entrer, comme nous l'avons fait, les malades qui nous sont amenés à la période ultime, l'on arrive, en y ajoutant le résultat statistique du service de chirurgie, à une moyenne générale d'environ $7\ ^{3}/_{4}$ décès pour cent. Ce chiffre peut rassurer les plus timorés.

MESSIEURS,

Dans le courant de l'année, M. le docteur *Mayor* et moi avons demandé la nomination d'un second interne. Vous avez fait droit à cette demande, qui nous permet d'avoir toujours un interne de garde; ce qui est d'autant plus important que l'établissement est hors de la ville,

et qu'un seul interne serait souvent dans l'alternative de sacrifier ses convenances ou l'intérêt du service.

Dès que le principe de deux internes était décidé (ne pouvant plus espérer de recruter si facilement parmi nos jeunes confrères), nous vous avons demandé d'être autorisés à vous les présenter parmi des étudiants de 3^{me} ou 4^{me} année, capables de remplir ces fonctions. Si nos informations sont justes, ce mode réussira parfaitement.

Une fois ce double service organisé, nous avons fait établir dans une chambre une petite pharmacie, où chaque interne dose les médicaments simples qui sont prescrits le matin, et les remèdes urgents qu'il serait quelquefois incommode (par exemple la nuit) d'aller chercher à la ville, et toujours trop long dans l'intérêt du malade.

Enfin, Messieurs, il me reste à vous prier de prendre les mesures nécessaires pour que les cadavres qu'on apporte à la morgue ne soient pas inscrits dans les rôles publics et officiels sous la rubrique *La Cluse :* nous en avons un grand nombre de cas cette année, et cette irrégularité qui semblerait entacher d'inexactitude nos registres de malades (qui n'en font pas et qui n'en doivent pas faire mention), pourrait entretenir dans une partie du public, la croyance que l'emplacement choisi pour l'Hôpital n'est pas dans les meilleures conditions de salubrité.

OLIVET, Docteur-Médecin.

TABLEAU DES MALADES

DU 1er JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1856

	TRAITÉS			MORTS		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1. Système nerveux						
Hydrocéphale	—	1	1	—	—	—
Delirium tremens	7	—	7	1	—	1
Congestion cérébrale	4	1	5	—	—	—
Meningite	3	—	3	2	—	2
Hémorragie cérébrale	2	2	4	—	1	1
Ramollissement	7	1	8	3	1	4
Myélite chronique	3	—	3	—	—	—
Hypocondrie	1	—	1	—	—	—
Hystérie	—	5	5	—	—	—
Épilepsie	1	—	1	—	—	—
Sciatique	17	3	20	—	—	—
Névralgie brachiale	1	1	2	—	—	—
» du testicule	1	—	1	—	—	—
2. Affections du cœur	15	8	23	4	2	6
3. Organes de la respiration						
Pneumonie	13	1	14	1	1	2
Pleurésie	15	3	18	—	—	—
Bronchite aiguë	7	2	9	—	—	—
» chronique	5	6	11	2	—	2
Emphysème pulmonaire	1	—	1	—	—	—
Tubercules	23	9	32	8	5	13
4. Organes de la digestion						
Angine tonsillaire	1	—	1	—	—	—
Embarras gastrique	21	6	27	—	—	—
Diarrhée	4	3	7	—	—	—
Cholérine	2	1	3	—	—	—
Typhlite	6	—	6	—	—	—
Cholite	1	—	1	—	—	—
Gastralgie	—	2	2	—	—	—
Gastrite chronique	8	2	10	1	—	1
Cancer du pylore	1	2	3	—	1	1
Entérite chronique	—	2	2	—	1	1
Dégénérescence du foie	2	3	5	2	3	5
Péritonite aiguë	1	—	1	1	—	1
A reporter	173	64	237	25	15	40

	TRAITÉS			MORTS		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Report . .	173	64	237	25	15	40
5. Organes de locomotion						
Rhumatisme articulaire	4	1	5	—	—	—
» musculaire	12	4	16	—	—	—
Lumbago	5	—	5	—	—	—
Courbature	5	—	5	—	—	—
Rachitisme	1	1	2	—	—	—
Contracture musculaire	—	2	2	—	—	—
6. Organes génito-urinaires						
Albuminurie	3	1	4	1	—	1
Suites de couches	—	2	2	—	1	1
7. Altération du sang						
Pléthore.	1	—	1	—	—	—
Chloroanémie.	2	5	7	—	—	—
Purpura.	—	1	1	—	—	—
Résorption purulente	2	1	3	2	—	2
8. Fièvre typhoïde	20	8	28	1	3	4
9. Affections intermittentes						
Fièvre intermittente	6	2	8	—	—	—
Névralgie faciale intermittente.	5	—	5	—	—	—
10. Affections spécifiques						
Syphilis tertiaire	4	2	6	—	—	—
Hydrargyrie	1	—	1	—	—	—
Infection saturnine.	3	—	3	—	—	—
11. Aliénation						
Manie	—	2	2	—	—	—
Mélancolie	—	1	1	—	—	—
Démence	—	2	2	—	1	1
12. Affections diverses						
Vieillesse	—	7	7	—	—	—
Maladie indéterminée	1	—	1	—	—	—
Érysipèle de la face	1	1	1	—	—	—
Ivresse		1	2	—	—	—
Appendice						
Affections chirurgicales . . .	9	9	18	—	—	—
TOTAUX. . .	258	117	275	29	20	49

RAPPORT CHIRURGICAL

DE M. LE DOCTEUR MAYOR

SUR

L'HOPITAL CANTONAL.

Messieurs les Membres de la Commission administrative de l'Hôpital cantonal,

En vous présentant le tableau ci-annexé, qui a été dressé sous ma surveillance, par M. *Vaucher*, interne du service, et qui est destiné à vous donner une idée du nombre et de la nature des maladies qui ont été traitées dans la division de chirurgie de l'Hôpital cantonal depuis le 1er Juillet 1856, j'y joindrai quelques observations.

Quoique le service ait été fort actif par suite du grand nombre de cas de fractures, plaies ou contusions plus ou moins graves qui se sont présentés à nous, comme vous pourrez vous en convaincre par l'examen du tableau, la marche des maladies chirurgicales a été en général heureuse: elles ont eu un cours naturel, et nous n'avons point eu à lutter contre les influences épidémiques qui se montrent assez souvent dans les hôpitaux, et qui résultent de l'encombrement et de la viciation de l'air. Le nombre des cas traumatiques proprement dits monte à 104,

dont 11 seulement se sont présentés chez des femmes; le reste appartient aux hommes, et le chiffre élevé de ces accidents s'explique assez par les travaux nombreux qui se font autour de notre ville; les travaux du chemin de fer à eux seuls ont fourni un contingent de 27 cas de blessures plus ou moins graves.

Nous n'avons eu que quatre opérations proprement dites à faire dans le courant de ces six mois, savoir: une amputation de cuisse, deux opérations de nécrose du fémur, deux opérations d'hydrocèle. Nous avons perdu 15 malades dans le service de chirurgie; ce qui, sur un chiffre total d'entrées de 439, donne une mortalité de 3,41 pour cent.

A ce résumé du service chirurgical, je joindrai les observations suivantes:

Jusqu'à ce jour, la ventilation de l'Hôpital a été faite, par raison d'économie, d'une manière intermittente et non pas continue; il serait à désirer qu'elle pût être faite d'une manière permanente, c'est-à-dire de jour et de nuit. C'est là un simple vœu que j'exprime, car, jusqu'à présent, comme je l'ai dit plus haut, nous n'avons eu aucun cas de complications d'érysipèle, d'infection purulente, de pourriture d'hôpital, en un mot, aucun cas d'affections que l'on puisse attribuer à la viciation de l'air; et je dois, par suite, reconnaître qu'au moins pour ce qui concerne mon service, la ventilation a été suffisante. La ventilation des salles marche bien, mais on ne peut en dire autant de celle des lieux d'aisance, qui est à peu près complétement manquée. M. *Staib*, qui s'était engagé à les faire aérer par une combinaison de canaux avec la cheminée des machines à vapeur, devra être invité à remplir ses engagements sous ce rapport.

Le service des infirmiers a offert, dans le courant de cette année, des lacunes résultant de nombreux changements du personnel de ces employés, changements fré-

quents qu'il faudrait tâcher d'éviter. Il serait bien à désirer qu'on pût obtenir d'eux encore plus de propreté, plus de coquetterie, si je puis dire, dans leur service, et une surveillance plus sévère des malades. Je ne dirai rien de la nécessité d'agrandir déjà, dès l'année 1857, le service de chirurgie des hommes, en aménageant une salle au moins dans le second étage, puisque la Commission, à ce que j'ai appris, a déjà décidé cet agrandissement, sur la proposition de M. le directeur.

MAYOR, Docteur-Chirurgien.

MALADIES	Hommes	Femmes	OBSERVATIONS
Fractures, tibia et péroné (simples)	7	—	
tibia et péroné (avec plaies)	3	—	1 avec nécrose.
tibia (simple)	1	—	
fémur	2	—	
des deux fémurs	1	—	
du col du fémur	1	4	
calcanéum et astragale	1	—	
côtes	2	—	
cubitus	1	—	
radius	2	1	
humérus	2	—	
col de l'humérus	1	—	1 mort (inanition).
clavicule	4	1	
nez	1	—	
épitrochlée	1	—	
crâne	4	—	3 morts.
Entorses	3	—	
Luxation du fémur	1	—	Réduite.
Luxation de la onzième dorsale	1	—	1 mort.
Plaies par instrument tranchant	1	—	
» avec contusions violentes	9	—	1 mort.
» par armes à feu	4	—	1 compliquée.
Contusions simples	25	2	
» violentes, suivies de gangrène	4	—	1 mort.
» suivie de paralysie du bras	—	1	
» des testicules	2	—	
Commotions cérébrales	3	—	
Efforts musculaires	2	—	
Erésipèle traumatique	1	—	
Brûlures	1	2	1 morte.
Suites de congélation des pieds	2	—	
Morsures de chiens	2	—	
Périostite suivie de nécrose	2	—	2 opérés.
Phlegmons	18	6	1 morte.

MALADIES	Hommes	Femmes	OBSERVATIONS
Affections tuberculeuses des os	2	—	1 nécrose enkystée.
Tumeurs blanches	3	1	1 amputé de la cuisse.
Coxalgie	2	—	
Hydarthroses du genou	3	—	
Hernies simples	2	—	
Hernies étranglées	2	—	1 réduite. 1 gangrenée (mort).
Hydrocèles	2	—	1 opération radicale. 1 opération palliative.
Rétrécissements de l'urètre	5	—	3 compliquées de fistules.
Encombrement d'urine	1	—	
Fissure à l'anus	—	1	
Affections de la prostate	2	—	1 mort.
Hydatides des reins	1	—	
Cancer du testicule	1	—	1 mort.
Cancers utérins	—	3	1 morte.
» du sein	—	1	1 morte.
Goître	1	—	
Ophthalmies scrofuleuses	4	2	
» syphilitiques	3	—	
» traumatique	1	—	
Abcès de la chambre antérieure	—	1	
Orgeolet	1	—	
Inflammation du sac lacrymal	—	1	
Epulis	—	2	2 opérations.
Varices	3	2	1 morte de congestion cérébrale.
Ulcères variqueux	15	3	
Scrofules	3	—	
Rachitisme	—	1	
Favus	3	6	
Lupus	—	1	
Couperose	—	1	
Teigne	—	2	
Eczéma	—	1	
Prurigo	3	6	

MALADIES	Hommes	Femmes	OBSERVATIONS
Gale	38	8	
Vermine	18	—	
Scorbut	1	1	
Névralgie du pied	—	1	
Granulations du col utérin	—	1	
Affections syphilitiques	81	52	
Accouchements	—	4	
Suites de couches	—	3	
Fausse-couche	—	1	
	316	123	

RÉSUMÉ

CHIRURGIE DES HOMMES

Du 1er Juillet au 31 Décembre

Entrés	316
Sortis	248
Restant en traitement	58
Morts	10

CHIRURGIE DES FEMMES

Du 1er Juillet au 31 Décembre

Entrées	123
Sorties	95
Restant en traitement	23
Mortes	5